



L'an deux mille vingt-quatre, le huit août, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le trente-et-un juillet, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal POCHAT-BARON, Maire.

Présents : POCHAT-BARON Pascal, Maire ;

Adjointes au Maire : BOCHATON Maryse, CHENEVAL Jean-Pierre, GOY Corinne, GOY Francis, LABAYE Josette, SECCO Laëtitia, VALENTIN Pierre

Conseillers municipaux : CAMUS Isabelle, CHARBONNIER Virginie, CHEMINAL Joëlle, DEVESA Marie, LAOUFI Nadia, MACHERAT Martial, MOENNE Monique, PAGNOD Pascale, PELLET Sébastien, STAROPOLI Michel

Absents représentés : Pouvoir de CENCI Antoine à BOCHATON Maryse ; GERNAIS Benjamin à MOENNE Monique ; de MILESI Gérard à GOY Corinne ; de PILLET Isabelle à GOY Francis ; de VIGNY Gérald à POCHAT-BARON Pascal ;

Absents : GAVARD-PERRET Alexandre, LAVERRIERE Magali, VAUR Florence

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Madame Nadia LAOUFI est élue secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 26
Présents : 18
Représentés : 5
Votants : 23

Délibération n° D2024_076 – DOMAINE ET PATRIMOINE

Convention de mise à disposition de locaux à l'association Siel Bleu

L'association Siel Bleu intervient auprès des personnes âgées dans le cadre d'une activité de gymnastique douce et d'ateliers d'équilibre.

Elle sollicite l'utilisation de la salle de danse sise dans l'espace enfance jeunesse, le jeudi de 9h à 10h, hors périodes de vacances scolaires. Une convention vient organiser cette mise à disposition.

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la convention d'occupation des locaux entre la Commune et l'association Siel Bleu
- **AUTORISE M. le Maire** à signer cette convention.

VOTE	POUR	23
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

Ainsi fait été délibéré

Les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour Extrait conforme

Le Maire,

Pascal POCHAT-BARON

La secrétaire de séance

Nadia LAOUFI



Certifié exécutoire

Télétransmission sous-préfecture le 09/08/24

Publication en ligne le 09/08/24

Pour le Maire et par délégation,

La Directrice Générale des Services

Pascale CHAPUIS